

Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

Mémoire présenté par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 20 octobre 2022.

À propos de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1 250 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitant.e.s et de 400 000 emplois, la CCEM représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes.

Mise en contexte

Dans le cadre de la consultation entourant le renouvellement de l'autorisation ministérielle (anciennement nommée « attestation d'assainissement ») de Glencore pour l'exploitation de la Fonderie Horne, la CCEM souhaite d'entrée de jeu reconnaître l'importance des enjeux de santé publique locaux reliés aux opérations de la Fonderie Horne. La CCEM souhaite également souligner le lien direct entre les opérations de la Fonderie Horne et celle de l'Affinerie CCR sur le territoire représenté par la CCEM.

L'Affinerie CCR, propriété du groupe Glencore, est une raffinerie de cuivre et de métaux précieux d'envergure internationale située à Montréal-Est. Cette usine est unique en Amérique du Nord et est la seule raffinerie de cuivre au Canada¹. D'ailleurs, il est important de mentionner que la Fonderie Horne, également propriété de Glencore, fournit à l'Affinerie CCR approximativement 60%² des intrants nécessaires à son fonctionnement. Considérant l'importance de cet approvisionnement, nous pouvons donc affirmer que les activités de l'Affinerie CCR sont intimement liées à celles de la Fonderie Horne. En ce sens, il est donc important d'analyser la question du renouvellement de l'autorisation ministérielle en fonction des enjeux de santé publique et sous l'angle de l'importance stratégique et économique de la filière métallurgique du cuivre au Québec.

¹ <https://www.glencore.ca/fr/What-we-do/Metals-and-minerals/Copper#:~:text=En%20activit%C3%A9%20depuis%201927%2C%20la,affinerie%20de%20cuivre%20au%20Canada.>

² <https://aviseo.ca/app/uploads/2021/08/Glencore-Analyse-des-impacts-economiques-de-lecosysteme-Glencore-au-Quebec-synthese.pdf>

Des retombées économiques importantes pour l'ensemble du Québec et pour l'est de Montréal³

La filière métallurgique du cuivre au Québec génère annuellement plus de 3 800 emplois directs et indirects, 355 millions de dollars en masse salariale et une activité économique estimée à plus de 690 millions. Les activités de la chaîne génèrent également des revenus de plus de 69 millions de dollars en revenus fiscaux pour les différents paliers de gouvernement.

Plus spécifiquement, dans l'est de Montréal, l'affinerie CCR génère plus de 529 emplois directs avec un salaire moyen de plus de 94 000 \$ et près de 1 000 emplois indirects et induits dans la région de Montréal. Les retombées de l'activité économique de l'affinerie CCR, quant à elles, sont estimées à approximativement 200 millions de dollars annuellement pour la région de Montréal. Ces retombées sont très importantes pour notre territoire et la présence de l'affinerie CCR dans l'est de Montréal contribue au positionnement de notre pôle d'expertise en économie circulaire.

La filière du métallurgique du cuivre : Une filière stratégique pour l'avenir

Le cuivre est un métal dont la demande est appelée à augmenter fortement au cours des prochaines années puisqu'il est essentiel notamment pour l'électrification des transports, l'expansion des réseaux électriques et les technologies propres. BloombergNEF estime l'augmentation de la demande de cuivre à 53% d'ici 2040⁴ alors que la production de cuivre devrait quant elle atteindre un sommet en 2024⁵. Puisque le cuivre est un matériel conservant ses propriétés lorsque recyclé, l'approche circulaire sera donc une importante source de métal afin de répondre à une demande croissante résultant d'une augmentation de la demande dans le secteur de l'électrification.

Dans ce contexte, et puisque la Fonderie Horne et l'affinerie CCR sont les seules installations ayant l'expertise et permettant le recyclage du cuivre au pays, la CCEM juge ces installations comme des infrastructures stratégiques. En effet, nous avons réalisé, au cours de la période pandémique, l'importance des capacités manufacturières et de notre capacité de production locale dans une perspective d'augmenter notre indépendance manufacturière et industrielle. Considérant l'utilisation du cuivre dans plusieurs chaînes de valeur stratégiques pour le Québec et le Canada, nous jugeons important de maintenir une expertise et une capacité de recyclage de ce métal au pays, et ce, dans un contexte où l'économie circulaire, l'électrification des transports et les technologies propres doivent faire partie de la solution pour relever les défis climatiques auxquels nous faisons face.

Établissement des normes et d'un échéancier transitoire

La CCEM n'étant pas une experte en santé publique, elle ne se prononce pas sur l'établissement des normes environnementales à respecter. Cette expertise relève de la santé publique. Ceci dit, la Chambre reconnaît pleinement l'enjeu de santé publique et la nécessité d'y remédier. Dans un contexte particulier, et considérant les coûts sociaux et économiques importants pouvant découler de la fermeture des opérations de la Fonderie Horne pour le Québec et l'est de Montréal, nous invitons le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à suivre les recommandations de l'Institut de santé publique du Québec (INSPQ) afin d'établir des normes et un échéancier transitoire acceptable qui permettraient la mise à niveau des opérations, la modernisation de la Fonderie Horne et un éventuel respect des normes en vigueur tout en

³ <https://aviseo.ca/app/uploads/2021/08/Glencore-Analyse-des-impacts-economiques-de-lecosysteme-Glencore-au-Quebec-synthese.pdf>

⁴ <https://www.bloomberg.com/news/articles/2022-08-16/looming-copper-squeeze-may-force-market-to-look-for-a-recycling-fix?leadSource=uverify%20wall>

⁵ <https://www.bloomberg.com/news/articles/2022-08-16/looming-copper-squeeze-may-force-market-to-look-for-a-recycling-fix?leadSource=uverify%20wall>

établissant des niveaux d'exposition transitoires acceptables minimisant les risques auxquels seraient exposés les travailleurs et citoyens durant la période transitoire.

La Chambre se repose donc entièrement sur l'avis de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) quant à l'établissement des normes et d'un échéancier acceptable assurant la sécurité des travailleurs et citoyens.

Innover et agir le plus rapidement possible pour améliorer la santé publique

Il est de la responsabilité sociale d'une entreprise de tout mettre en œuvre afin de minimiser, voire éliminer, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des activités industrielles sur les travailleurs et citoyens. Bien que la CCEM soit consciente que moderniser les opérations d'une usine telle que la Fonderie Horne demandera des investissements importants et un certain temps, nous estimons que Glencore doit faire tout en son pouvoir pour mettre en place et développer des solutions innovantes qui permettront à ses opérations de respecter les normes et l'échéancier établis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en fonction des avis de la santé publique. C'est pourquoi nous jugeons positif que Glencore ait déposé un plan d'action en ce sens le 18 août 2022 et que les discussions et la collaboration entre les différentes parties prenantes se poursuivent afin d'assurer la livraison des meilleurs résultats possibles dans les délais les plus rapides possibles.

La CCEM rappelle l'expérience de l'Affinerie CCR, qui, bien que sa situation soit très différente de celle de la Fonderie Horne en raison de l'âge des installations et du type d'activité, démontre qu'il peut être possible de réaliser d'importantes améliorations. En effet, la réalisation d'un plan d'action et d'un investissement de plus d'une trentaine de millions⁶ de dollars furent réalisés par Glencore pour améliorer la performance environnementale de l'affinerie. La mise en place de mesures d'atténuation par l'entreprise en 2018 et en 2020 aura permis de diminuer de manière importante les émissions⁷.

Conclusion

Il nous apparaît évident que le statut quo pour la Fonderie Horne n'est pas une option en raison des importants enjeux de santé publique locaux. En ce sens, une modernisation la plus rapide possible des installations de la Fonderie Horne s'impose. Puisque la modernisation d'une usine telle que la Fonderie Horne demande un certain temps afin de déployer les différents projets et innovations, nous comprenons que les normes actuelles ne peuvent être atteintes à très court terme. Dans ce contexte, il nous semble impératif que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) s'appuie sur les avis de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) afin de fixer de manière transparente des normes transitoires minimum, un échéancier précis et des mesures de mitigation. L'objectif du ministère devrait être d'assurer des seuils d'exposition acceptables qui posent un risque faible pour les travailleurs et citoyens durant la période transitoire et d'éviter les importants impacts sociaux, économiques et stratégiques négatifs qui découleraient de la fermeture des opérations de la Fonderie Horne, et ce, tant au niveau local, provincial que dans l'est de Montréal.

Nous invitons ainsi l'ensemble des parties prenantes à poursuivre les discussions afin d'innover et collaborer pour améliorer le plus rapidement possible la performance environnementale de la Fonderie Horne afin d'offrir un environnement sain pour les travailleurs et citoyens et assurer le maintien d'une filière métallurgique du cuivre forte au Québec.

⁶ [Affinerie CCR – Politique environnementale et gestion des émissions atmosphériques \(glencore.ca\)](https://www.glencore.ca/fr/affinerie-CCR-politique-environnementale-et-gestion-des-emissions-atmospheriques)

⁷ https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Pollution/Avis_DRSP_sur_les_emissions_d_arsenic_dans_l_air_dans_l_est_de_Montreal_en_2020_et_2021__2022_.pdf